

Etude du fonds ancien

Arpentant de long en large *Le Journal des Savants* pour y suivre l'évolution des sciences de la vie, Jean-Noël Cloarec a noté, chemin faisant, nombre de récits mémorables à des titres divers.

Certains méritent d'être regroupés dans une publication dont nous ne saurions rien dire encore.

Mais nous ne résistons pas au plaisir de reproduire les deux textes « moraux » ci-dessous :

O tempora !

« Comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés »

« Une Anglaise étant au lit de la mort, appela son Mari, et, après avoir ému sa sensibilité par le détail de ses souffrances, elle le conjura de lui pardonner dans ce dernier moment, une faute dont elle étoit coupable envers lui. Le Mari lui ayant promis ce qu'elle désiroit, elle lui avoua qu'elle lui avoit fait infidélité. Je vous pardonne, répondit le Mari, mais j'attends réciproquement de vous l'excuse d'un mal que je vous ai fait ; l'Anglaise le lui ayant promis de tout son cœur ; c'est, lui dit-il, que m'étant aperçu de ce que vous venez de m'avouer, je vous ai empoisonnée, ce qui est la cause de votre mort. »

*Journal des Sçavans, Octobre 1765,
p. 696.*

O mores !

Un hommage à Ninon de Lenclos

La lecture du Journal des Sçavans peut réserver quelques surprises.

En août 1783, on trouve un compte-rendu de quatre pages sur un « *Traité des Dépôts volontaires, nécessaires, judiciaires, et autres, sous lesquels sont compris les gageures, les épaves, les trésors, et les effets perdus et retrouvés, selon les principes du Droit François et du Droit Romain. Dédié à Monseigneur le Garde des Sceaux, par M. Aublet de Maubuy, Avocat au Parlement de Paris.* »

Sans aucun intérêt donc ! MAIS, le rédacteur du J.d.S. sans doute peu inspiré en a surtout extrait une anecdote tout à l'honneur de Ninon de Lenclos

On connaît bien Anne Lenclos, dite Ninon de Lenclos (1616-1705), à travers les écrits de l'époque.

A la fin de sa vie, cette courtisane honoraire avait encore une belle allure et un esprit aiguisé.

Elle avait « *des galants en assez bon nombre* » relate Tallemant des Réaux qui signale aussi qu'on distinguait dans ses amants les « *payeurs* », les « *martyrs* », et les « *favorys* ». Elle était toujours fidèle le temps que durait la liaison et restait « *toujours l'amie de ses anciens amants* » (Voltaire).

Il suffit de lire les écrivains de l'époque pour la voir mentionnée.

Pour un commentaire pertinent sur « *cette fille de mauvaise conduite et de bonne compagnie* », (Saint-Foix) adressons nous à Saint-Simon. (« *Mémoires* », La Pléiade, tome III, 1983) :

« Ninon, courtisane fameuse, et, depuis que l'âge lui eut fait quitter le métier, connue sous le nom de Mlle de Lenclos, fut un exemple nouveau du **triomphe du vice, conduit avec esprit, et réparé de quelque vertu**. Le bruit qu'elle fit, et plus encore le désordre qu'elle causa parmi la plus haute et la plus brillante jeunesse, força l'extrême indulgence que, non sans cause, la Reine mère avait pour

les personnes galantes et plus que galantes, de lui envoyer un ordre de se retirer dans un couvent. Un de ses exempts de Paris lui porta la lettre de cachet ; elle la lut, et, remarquant qu'il n'y avait point de couvent désigné en particulier : « Monsieur, dit-elle à l'exempt sans se déconcerter, puisque la Reine a tant de bonté pour moi que me laisser le choix du couvent où elle veut que je me retire, je vous prie de lui dire que je choisis celui des Grands Cordeliers de Paris » ; et lui rendit la lettre de cachet avec une belle révérence. L'exempt, stupéfait de cette effronterie sans pareille, n'eut pas un mot à répliquer, et la Reine la trouva si plaisante qu'elle la laissa en repos. »

Il paraît qu'en mars 1657, un jour de carême qui plus est, un de ses amants avait jeté par la fenêtre de son appartement, rue des Saints Pères, un os de gigot sur la tête d'un moine ! Cela fait bien des moines dans cette affaire, dommage que Ninon ne soit pas allée prodiguer quelques soins aux révérends pères Cordeliers. Il est à noter que Tallemant des Réaux qui consacre un chapitre à Ninon, place ce fait en 1651 : « le caresmes de 1651, des gens de la Cour mangeoient gras chez elle assez souvent ; par malheur on jeta un os par la fenêtre sur un prestre de Saint-Sulpice qui passoit... »

Saint-Simon signale qu'elle avait acquis « de la réputation et une considération tout à fait singulière, (...) et qu'« elle était pleine de probité. Elle a souvent secouru ses amis, d'argent et de crédit, est entrée pour eux dans des choses importantes, a gardé pour eux des dépôts d'argent et des secrets considérables qui lui étaient confiés. »

Mais revenons au récit de notre avocat au Parlement de Paris :

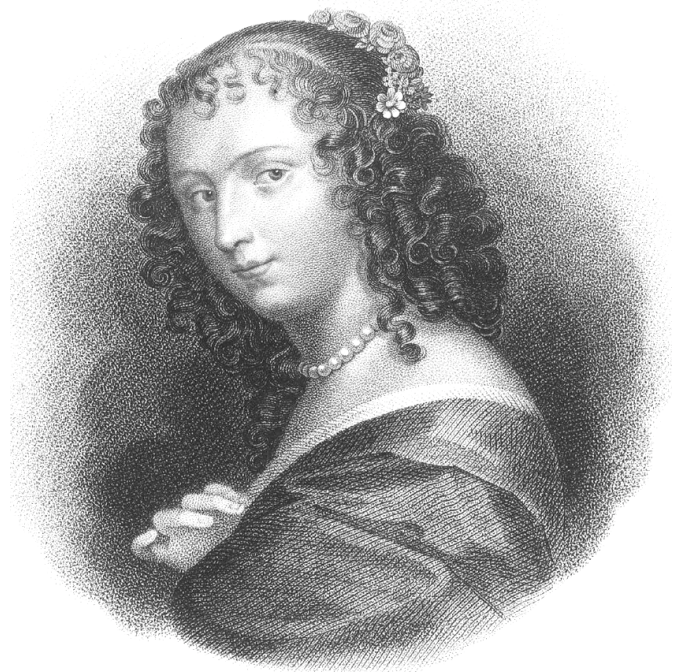
« Tout dépositaire doit avoir la délicatesse de la fameuse Ninon de l'Enclos : le fait ne sera donc point ici déplacé. M. de Gourville, s'étant attaché au Prince de Condé, fut enveloppé dans sa disgrâce ; proscrit ainsi que lui, après la Paix qui suivit la bataille S. Antoine, il fut obligé de sortir du Royaume un peu à la hâte. Ayant ramassé quelque argent, il vint trouver Mademoiselle Lenclos pour mettre en dépôt 20 000 écus en or, entre les mains de cette fille célèbre, par sa légèreté dans ses amours, sa constance en amitié, ses dérèglements dans ses mœurs et ses scrupules en matière de probité. Il en porta autant chez un homme qui, par l'austérité de ses mœurs, par son nom et par des dehors de probité, s'étoit fait une grande réputation. Toute la fortune de Gourville se trouva donc entre les mains de ces deux personnes.

Après avoir erré quelque tems dans les pays étrangers, voulant prévenir la misère, il passa secrètement en France ; dès qu'il fut à Paris, son premier soin fut d'aller chez M... pour retirer son dépôt. Quelle fut la surprise de Gourville, lorsqu'il vit l'homme de probité nier le dépôt avec l'effronterie d'un homme familiarisé avec le crime, et avec menace de le découvrir, s'il osoit renouveler la demande.

Gourville, désespéré, confus, se retira, en se reprochant d'avoir confié le reste de sa fortune à une fille qui devoit, d'après cela, s'être fait un jeu de la dissiper. Il regarda son argent réellement perdu, qu'il n'osoit se présenter devant elle. Un bruit sourd apprit à Ninon qu'il étoit à Paris ; elle fut surprise de ne point le voir et lui en fit faire des reproches. Gourville, un peu rassuré, se présenta chez Ninon, mais avec une timidité qui n'étoit pas naturelle à un homme qui étoit amant lorsqu'il sortit du Royaume. Ninon, n'en devinant point le motif, augmenta bientôt ses inquiétudes, en lui disant : ah ! Gourville, il m'est arrivé un grand malheur pendant votre absence ! Gourville ne doute plus que son trésor ne soit perdu pour lui ; interdit à ces mots, il n'ose envisager la dépositaire, qui ajoute : Je vous plains, la perte est irréparable ; enfin, c'est que j'ai perdu le goût que j'avois pour vous, mais je n'ai pas perdu la mémoire : je sais que j'ai 20 000 écus qui vous appartiennent ; ils sont dans la cassette où vous les avez mis vous-même ; ce trésor ne m'a point fait perdre un moment de repos ; le voici, il est à vous ; jouissez-en.

Gourville frappé d'admiration, se jette à ses pieds confus de l'avoir soupçonnée d'infidélité ; il lui embrasse les mains, la remercie, et lui conte ce qui lui étoit arrivé sans oublier les soupçons, ayant comparé la prodigieuse différence de leurs états et de leurs mœurs.

Ninon lui répondit : Je n'aurois pas dû pour cela vous devenir suspecte ; mais vos louanges, en vous rendant ce que j'avois de vous, font un nouveau reproche ; je n'ai fait que ce que doit faire même une Catin. Abuser de la confiance, nier un dépôt, est quelque chose à mes yeux d'aussi horrible que si j'eusse été vous assassiner pour m'emparer de votre bourse, quoique j'aurois pu le faire impunément. Les principes qui sont dans le cœur varient moins que ceux que les Lois nous apprennent. »



J-N Cloarec